



## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021



#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 2 février 2021, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, et la directrice des finances, Mme Martine Vézina, sont également présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

#### **OUVERTURE**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 41.

030/02-02-2021

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- De retirer le point suivant :
  - 2.1 Autorisation d'une entente relative à l'utilisation de la station O'Station (station de lavage d'embarcations)
- Reporter les sujets suivants à l'ajournement du 16 février 2021 à 17 h :
  - 3.1 Avis de motion et présentation sommaire du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
  - 3.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
  - 3.3 Avis de motion et présentation sommaire du premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
  - 3.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
  - 3.5 Avis de motion et présentation sommaire du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
  - 3.6 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
  - 3.7 Avis de motion et présentation sommaire du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
  - 3.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
  - 3.9 Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 2021-403 et 2021-405 et aux premiers projets de règlements numéro 2021-404 et 2021-406



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021
- 1.5 Suivi de la mairie

#### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Autorisation d'une entente relative à l'utilisation de la station O'Station (station de lavage d'embarcations) – **Retiré**
- 2.2 Mandat à AJ Environnement – Plan d'action 2021 de connaissance des lacs (groupe 2) et dépistage du myriophylle à épis

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et présentation sommaire du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats - **Reporté**
- 3.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-403 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats - **Reporté**
- 3.3 Avis de motion et présentation sommaire du premier projet du Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage - **Reporté**
- 3.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-404 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage – **Reporté**
- 3.5 Avis de motion et présentation sommaire du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction - **Reporté**
- 3.6 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-405 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction – **Reporté**
- 3.7 Avis de motion et présentation sommaire du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement - **Reporté**
- 3.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement - **Reporté**
- 3.9 Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 2021-403 et 2021-405 et aux premiers projets de règlements numéro 2021-404 et 2021-406 - **Reporté**

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun

#### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2021
- 5.2 Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) - Approbation d'un addenda à l'entente intermunicipale et autorisation de signature
- 5.3 Revendications relatives au report de la vente pour taxes 2020 en raison de la crise sanitaire
- 5.4 Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle – aucun dépôt de liste
- 5.5 Radiation de taxes municipales au 31 décembre 2018
- 5.6 Approbation du règlement numéro 49 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- 5.7 Approbation du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
- 5.8 Versement de la contribution financière pour l'année 2021 à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
- 5.9 Entente avec Tricentris – Autorisation de signature
- 5.10 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Dispense pour un contrat avec Tricentris
- 5.11 Formations, congrès et colloques pour les élus pour l'année 2021
- 5.12 Nomination d'une directrice générale adjointe

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation
- 6.2 Projet de construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation – Offre d'achat d'un immeuble

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) pour l'amélioration du réseau routier



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

- 7.2 Reconnaissance de l'assiette du chemin du Pont-McCaskill et mandats professionnels
- 7.3 Régularisation du chemin du Lac-Boileau Est - Mandats professionnels
- 7.4 Acquisition du chemin Boréal - Lot 6 140 765 - Mandat à un notaire

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Achat de deux (2) défibrillateurs
- 8.2 Demande de don au profit de Palliaco
- 8.3 Demande d'aide financière pour l'activité « Pêche en herbe » et l'ensemencement des lacs
- 8.4 Reconditionnement de la Zamboni du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- 8.5 Mise à niveau du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - Travaux d'entretien et remplacement de pièces sur des équipements du CSCVR
- 8.6 Signature d'un protocole d'entente relatif à l'utilisation des sites sportifs de la Ville de Rivière-Rouge et de l'école du Méandre

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

- 9.1 Comités et commissions - Nomination des membres du comité consultatif de développement économique (CCDE)
- 9.2 Signature de l'entente entre la Ville de Rivière-Rouge, la Corporation de développement économique de la Rouge et la SDC de Rivière-Rouge

#### **10. DIVERS**

- 10.1 Projet Brancher Antoine-Labelle - Bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur sur le terrain du centre communautaire du secteur Sainte-Véronique
- 10.2 Projet Brancher Antoine-Labelle – Bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur sur le terrain de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge
- 10.3 Demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe quant au projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de Virginie mâle ne possédant pas au moins trois (3) pointes de 2,5 cm ou plus d'un côté du panache
- 10.4 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

- 12.1 Aucun

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### **ADOPTÉE**

031/02-02-2021

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale par intérim et greffière.

#### **ADOPTÉE**

032/02-02-2021

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, directrice générale par intérim et greffière.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

#### SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance que, suite au point de presse du Premier ministre Legault, la Ville va évaluer les actions qui peuvent être faites au niveau du développement économique afin d'aider la relance de ce secteur.

#### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

033/02-02-2021

#### MANDAT À AJ ENVIRONNEMENT – PLAN D'ACTION 2021 DE CONNAISSANCE DES LACS (GROUPE 2) ET DÉPISTAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

CONSIDÉRANT l'importance des plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la Ville, de maximiser ses connaissances et la diffusion de celles-ci auprès de la population concernée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pouvoir prévenir et de maximiser les suivis en matière de myriophylle à épis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme AJ Environnement pour la reconnaissance des lacs faisant partie du groupe 2 et le dépistage du myriophylle à épis dans certains lacs de la Ville pour un montant total de 35 075 \$ plus les taxes applicables (montant net de 36 824,37 \$), le tout selon leur offre de service datée du 21 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

#### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

034/02-02-2021

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2021 se détaille comme suit :

Salaires :	229 652,07 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	112 876,61 \$
Comptes courants :	<u>1 477 859,76 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>1 820 388,44 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

035/02-02-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

#### **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) - APPROBATION D'UN ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente intermunicipale signée en juin 2020 concernant le maintien de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (ci-après la « Régie ») ainsi que ses activités relatives à la gestion des déchets des municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, la Régie a compétence en matière de compostage des matières organiques;

CONSIDÉRANT qu'en 2018 était intervenue entre la Régie, cinq (5) municipalités membres de celle-ci et cinq (5) municipalités locales de la MRC des Laurentides une entente visant la construction et l'utilisation d'un site de compostage sur le site de la Régie. Ladite entente est annexée à la présente comme Annexe 1;

CONSIDÉRANT que cette entente prendra fin à la signature de la présente;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides, à l'exception de la Ville de Barkmere, désire utiliser le site de compostage de la Régie;

CONSIDÉRANT toutefois que les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides qui se joignent au site de compostage devront compenser les dix (10) municipalités qui ont contribué financièrement depuis 2018 aux immobilisations sur le site;

CONSIDÉRANT que les municipalités se sont entendues sur les sommes à être versées en remboursement des municipalités visées par l'entente de 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge approuve les conditions et modalités prévues à l'addenda no 1 et que cet addenda fera partie intégrante de l'entente intermunicipale signée en juin 2020.

Que le maire et la directrice générale par intérim et greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, cettedite entente;

Qu'en l'absence desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice des finances, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ET

Que la direction générale de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE**

036/02-02-2021

#### **REVENDEICATIONS RELATIVES AU REPORT DE LA VENTE POUR TAXES 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**

CONSIDÉRANT que pour l'année 2020, la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes par la MRC était prévue le 14 mai 2020, conformément aux dispositions de son règlement numéro 4;

CONSIDÉRANT que cette vente a dû être reportée en raison des mesures prévues à l'Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la MRC n'a pu reprendre la vente en raison de l'impossibilité d'assurer le respect des mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures requises pour tenir cette vente ont été préalablement réalisées;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite que cette vente puisse être tenue au cours de l'année 2021, lorsque les conditions sanitaires le permettront;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite que la date de cette vente puisse être établie de façon simplifiée, c'est-à-dire sans avoir à recommencer tout ou partie des procédures, ni avoir à adopter un règlement à cet effet, ce qui pourrait également engendrer des frais supplémentaires pour les contribuables mis en vente;

CONSIDÉRANT qu'une partie des créances municipales que cette vente vise à recouvrer est susceptible de se prescrire avant que les conditions sanitaires ne permettent la tenue sécuritaire de la vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec d'énoncer des directives permettant de reporter de façon simplifiée, au cours de l'année 2021, les ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes initialement prévues pour l'année 2020 et d'interrompre la prescription des créances municipales que cette vente vise à recouvrer.

Il est de plus résolu de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et des autres MRC afin de faire valoir les présentes revendications auprès des instances décisionnelles concernées.

**ADOPTÉE**

037/02-02-2021

**VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AUCUN DÉPÔT DE LISTE**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De confirmer à la MRC d'Antoine-Labelle que la Ville de Rivière-Rouge ne participera pas cette année au processus de la vente pour non-paiement des taxes municipales qui aurait eu lieu habituellement en mai 2021.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

038/02-02-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

#### **RADIATION DE TAXES MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des finances à procéder à la radiation de dossiers de taxes municipales dues au 31 décembre 2018 à la Ville de Rivière-Rouge aux montants facturés suivants plus les intérêts et pénalités applicables :

MATRICULE	TAXES MUNICIPALES
9941-39-8793	334,50 \$
2452-53-0095	12,58 \$
9639-59-5568	2,63 \$
9744-80-3193	75,77 \$
2654-44-5570	103,53 \$
0043-10-1846	9,60 \$
9744-46-1363	254,63 \$
0435-19-3335	2,95 \$
2453-24-7314	201,35 \$
3147-97-3797	1,79 \$
2252-74-2411	2,09 \$
2741-49-3055	9,31 \$
3246-53-0787	6,73 \$
1756-52-4647	18,30 \$
0041-63-6937	98,15 \$
2739-27-3993	9,31 \$
2654-45-2858	113,68 \$
9743-85-8976	167,96 \$
9743-86-5585	1,79 \$
9843-28-9945	3,70 \$
9942-81-0317	121,53 \$
0035-67-7670	188,98 \$
0035-96-0907	365,12 \$
9941-38-4241	344,76 \$
3246-69-4892	40,17 \$
9942-31-6034	266,27 \$
<b>Total :</b>	<b>2 757,18 \$</b>

**ADOPTÉE**

039/02-02-2021

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 49 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le règlement numéro 49 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant un emprunt d'un million quarante-cinq mille et sept cents dollars (1 045 700 \$) pour l'aménagement d'une plateforme de maturation et de tamisage pour les matières organiques et d'un système de gestion des eaux, et ce tel qu'adopté par la RIDR lors de sa séance du 20 janvier 2021.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

040/02-02-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

#### **APPROBATION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Hautes-Laurentides, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 21 janvier 2021.

De confirmer la contribution de la Ville au montant de 1 511 \$ pour l'immeuble de Rivière-Rouge (numéro d'ensemble immobilier 2241) tel qu'établi au budget approuvé de la SHQ.

**ADOPTÉE**

041/02-02-2021

#### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle de 60 000 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), tel montant devant être versé en trois (3) versements au cours de l'année 2021.

**ADOPTÉE**

042/02-02-2021

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) - DISPENSE POUR UN CONTRAT AVEC TRICENTRIS**

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 938.1 du *Code municipal* donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la Ville et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement, mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement est en cours, mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

CONSIDÉRANT le projet de loi no 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement* en matière de consigne et de collecte sélective;

CONSIDÉRANT que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 124 240 \$;





No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

043/02-02-2021

#### **ENTENTE AVEC TRICENTRIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet d'entente présentée par Tricentris pour le tri et le conditionnement des matières recyclables, couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024, d'une valeur approximative de 124 240 \$;

CONSIDÉRANT la dispense demandée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour la conclusion de ce contrat;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 5 de ladite entente que cette dernière devient caduque, nulle et non avenue advenant l'absence d'autorisation de la ministre permettant la conclusion de la présente entente de gré à gré dans un délai de 120 jours à compter de l'approbation par le conseil municipal de la Ville, et ce, sans possibilité pour toute partie à l'entente de réclamer des dommages résultants de cette absence de permission de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant

Et résolu à l'unanimité :

Que le maire et la directrice générale par intérim et greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente telle que présentée par Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice des finances, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

044/02-02-2021

#### **FORMATIONS, CONGRÈS ET COLLOQUES POUR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les membres du conseil, selon la discrétion du maire, à participer à toute session de formation, congrès, colloque ou Assises offerts, entre autres, par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la MRC d'Antoine-Labelle et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que le remboursement soit fait conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

045/02-02-2021

#### **NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe, assume présentement le poste de directrice générale par intérim et qu'il y a lieu de nommer un directeur général adjoint par intérim;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Martine Vézina à titre de directrice générale adjointe par intérim de la Ville de Rivière-Rouge à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur général.

De nommer Mme Vézina à titre de greffière par intérim pour toutes les périodes d'absence de la directrice générale par intérim et greffière.

De majorer de 10 % le salaire de Mme Vézina pendant la durée de cet intérim.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout document relatif à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

046/02-02-2021

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la directrice générale par intérim à déposer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière pour la construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à cette fin.

De confirmer que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée si elle obtient une aide financière pour son projet.

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Que le maire ou la directrice générale par intérim et greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère advenant l'obtention de ladite aide financière.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice des finances, selon le cas, soient autorisés à signer ladite convention.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

047/02-02-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

### **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – OFFRE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la directrice générale par intérim et greffière à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une offre d'achat pour l'immeuble que déterminera le conseil et la direction générale dans le cadre du projet de construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation.

Que la directrice générale par intérim et greffière soit autorisée à signer toute modification ou tout prolongement à cette offre d'achat conformément aux orientations du conseil, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence de la directrice générale par intérim et greffière, la directrice des finances soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous lesdits documents.

**ADOPTÉE**

### **TRAVAUX PUBLICS**

048/02-02-2021

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De demander à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 255 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : chemin du Rapide (remplacement d'un ponceau, refaire les fondations et le pavage), coût des travaux : 20 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : montée Charbonneau (refaire les fondations et le pavage), coût des travaux : 45 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Boileau Ouest, chemin des Côtes, chemin de la Rivière Nord (déboisement de l'emprise), coût des travaux : 52 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Paquet (refaire les fondations et le pavage), coût des travaux 45 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin du Petit-Gard (creusage et reprofilage de fossés et remplacement de ponceaux), coût des travaux : 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin du Lac-de-la-Haie (déboisement de l'emprise, chargement granulaire et remplacement de ponceaux), coûts des travaux 58 000 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

049/02-02-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

#### **RECONNAISSANCE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DU PONT-MCCASKILL ET MANDATS PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que, la Ville de Rivière-Rouge souhaite procéder à la reconnaissance de l'assiette d'un chemin ouvert au public depuis au moins dix (10) ans afin d'en devenir propriétaire, et ce, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De déclarer le chemin suivant comme étant une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans, et ce, conformément à la description technique et au plan préparé par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme Groupe Barbe & Robidoux SAT et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

#### **Chemin du Pont-McCaskill :**

- Une partie du lot 5 994 714 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Labelle, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre, M. Denis Robidoux, le 6 janvier 2021, minute 15 467, plan 12 181-C;

De déclarer la Ville de Rivière-Rouge propriétaire dudit chemin conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

De mandater la firme Pilon Gélinas, Notaires, pour la préparation de la déclaration conformément aux articles 72 et 73 de la Loi sur les compétences municipales.

De mandater la firme Groupe Barbe & Robidoux SAT pour effectuer l'opération cadastrale requise conformément à la Loi.

D'assumer le coût des honoraires professionnels, des frais notariés, de publicité et autres frais s'il y a lieu.

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim et greffière à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, que le maire suppléant ou le directeur du Service des travaux publics, soient autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

050/02-02-2021

#### **RÉGULARISATION DU CHEMIN DU LAC-BOILEAU EST - MANDATS PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que, la Ville de Rivière-Rouge souhaite régulariser le chemin du Lac-Boileau Est, lequel est ouvert au public depuis au moins dix (10) ans, et ce, conformément aux articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De déclarer la partie suivante du chemin du Lac-Boileau Est comme étant une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans, et ce, conformément à la description technique et au plan préparé par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme Groupe Barbe & Robidoux SAT:

#### **Chemin du Lac-Boileau Est (partie) :**

- Une partie du lot 6 139 365 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Labelle, telle que décrite par l'arpenteur-géomètre. M. Denis Robidoux, le 18 janvier 2021, minute 15 512, plan 12 210-A;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

De déclarer la Ville de Rivière-Rouge propriétaire de ladite partie du chemin du Lac-Boileau Est conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

De déclarer, suivant les dispositions de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales, que cette partie est déterminée conformément à la description technique et au plan préparé en conséquence par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, de la firme Groupe Barbe & Robidoux SAT, minute 15 512, plan 12 210-A, le tout tel que déposé au bureau de la Ville et faisant partie intégrante de la présente résolution.

De mandater la firme Pilon Gélinas, notaires, pour la préparation de la déclaration conformément aux articles 72 et 73 de la Loi sur les compétences municipales.

De mandater la firme Groupe Barbe & Robidoux SAT pour effectuer l'opération cadastrale requise conformément à la loi.

D'assumer le coût des honoraires professionnels, des frais notariés, de publicité et autres frais s'il y a lieu.

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim et greffière à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence desdits signataires, le maire suppléant ou le directeur du Service des travaux publics, soient autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

051/02-02-2021

#### **ACQUISITION DU CHEMIN BORÉAL - LOT 6 140 765 - MANDAT À UN NOTAIRE**

CONSIDÉRANT le projet domicilié de Mme Bianca St-Gelais sur le chemin Boréal, soit un chemin privé;

CONSIDÉRANT que ce chemin est conforme et que la Ville a reçu le certificat de l'ingénieur au dossier à cet effet;

CONSIDÉRANT que Mme St-Gelais offre ledit chemin à la Ville pour la somme d'un dollar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar, du chemin Boréal identifié sous le lot 6 140 765 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Labelle, étant situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, tel chemin appartenant à Mme Bianca St-Gelais, le tout, conditionnellement à l'émission d'un permis de construction sur ce chemin par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville et à l'installation du réseau électrique par Hydro-Québec.

De mandater la firme Pilon Gélinas Notaires, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que Mme St-Gelais assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, à signer l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, que le maire suppléant ou le directeur du Service des travaux publics, selon le cas, soient autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

### LOISIRS ET CULTURE

052/02-02-2021

#### ACHAT DE DEUX (2) DÉFIBRILLATEURS

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) défibrillateurs pour l'hôtel de ville et la Salle Sainte-Véronique.

Que la dépense soit prise à même le fonds de roulement sur 1 an.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

053/02-02-2021

#### DEMANDE DE DON AU PROFIT DE PALLIACO

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la remise d'un don de 200 \$ à l'organisme Palliaco, dans le cadre de leur activité de financement « Randonnée sous les étoiles »

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

054/02-02-2021

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ « PÊCHE EN HERBE » ET L'ENSEMENCEMENT DES LACS

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la technicienne en loisirs à présenter une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche, soit à la Fondation de la Faune du Québec pour la pêche en herbe ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau « Volet été ».

Que la technicienne en loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

055/02-02-2021

#### RECONDITIONNEMENT DE LA ZAMBONI DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

CONSIDÉRANT que la zamboni du CSCVR doit être reconditionnée par le remplacement de pièces diverses ainsi que par un ensemble de batteries;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

D'autoriser le remplacement des batteries Ice Bear de la Zamboni auprès de la compagnie Zéro Celsius, division de Agora Sport, au montant de 16 447,20 \$ plus les taxes applicables (montant net de 17 267,50 \$).

D'autoriser également un montant de 9 596,75 \$ plus les taxes applicables (montant net de 10 075,39 \$) pour les pièces et main-d'oeuvre requises auprès de la même compagnie.

Que lesdites dépenses soient prises à même le fond du CSCVR.

Que le chef de service - Loisirs, culture, développement économique et récréotouristique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution et qu'il en assure le suivi.

#### ADOPTÉE

056/02-02-2021

#### **MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE PIÈCES SUR DES ÉQUIPEMENTS DU CSCVR**

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la compagnie Carmichael à effectuer les travaux suivants relatifs à la mise à niveau du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) :

- le reconditionnement du compresseur Mycom # 2 au montant de 9 139,05 \$ plus les taxes applicables;
- le reconditionnement de la plaque eau/glycol Alfa Laval au montant de 15 948,90 \$ plus les taxes applicables;
- le nettoyage des échangeurs de l'unité Multistack au montant de 984 \$ plus les taxes applicables;

le tout, conformément à leurs offres de prix datées du 19 janvier 2021.

Que lesdites dépenses soient prises à même le fond du CSCVR.

D'autoriser le chef de service - Loisirs, culture, développement économique et récréotouristique à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

**La conseillère, Mme Karine Bélisle, ne participe pas au prochain sujet, car elle déclare une possibilité de conflit d'intérêts.**

057/02-02-2021

#### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'UTILISATION DES SITES SPORTIFS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est le maître d'œuvre en matière de loisirs, de culture et de services communautaires;

CONSIDÉRANT que l'école du Méandre considère le développement de la communauté comme déterminant principal du maintien et du développement des services éducatifs et reconnaît l'importance de répondre aux besoins de la communauté, tout en maintenant prioritaires ses services aux élèves;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a pour fonction de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à sa disposition;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visant le développement de la région et fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;

CONSIDÉRANT que les deux organismes possèdent des sites aménagés qui peuvent servir à l'ensemble de la communauté dans une perspective d'utilisation optimale;

CONSIDÉRANT que les deux parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre eux dans le but de maximiser l'utilisation des ressources et de faciliter l'accès de la communauté aux équipements publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le protocole d'entente relatif à l'utilisation des sites sportifs de la Ville de Rivière-Rouge et de l'école du Méandre.

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim et greffière à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

**La conseillère, Mme Karine Bélisle, reprend son siège.**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

058/02-02-2021

### **SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE, LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA ROUGE ET LA SDC DE RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire offrir un support au développement commercial et économique aux commerces et entreprises du territoire de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la SDC de Rivière-Rouge inclut les commerçants hors de son territoire dans ses invitations à participer aux activités et actions de tout genre; ce qui permettra de donner une visibilité de l'ensemble des commerces et entreprises de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la CDER contribuera à au montant de quinze mille dollars (15 000 \$);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire conclure une entente tripartite entre la SDC, la CDER et la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim et greffière à signer l'entente tripartite, pour une période de douze (12) mois, et ce, à compter de la signature de la présente entente.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique de la Ville de Rivière-Rouge à procéder au paiement de 5 000 \$ à la SDC de Rivière-Rouge.





No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

059/02-02-2021

Qu'en l'absence desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice des finances selon le cas, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville.

#### ADOPTÉE

#### **COMITÉS ET COMMISSIONS - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CCDE)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 343/08-12-2020, adoptée au cours de la séance du 8 décembre 2020, créant le Comité consultatif de développement économique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les conseillers municipaux, les partenaires et les membres d'affaires qui siégeront sur ce comité pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer à titre de membres du Comité consultatif de développement économique (CCDE), les personnes suivantes :

#### **Élus :**

- Responsable : M. Denis Charette
- Responsable : M. Alain Otto

#### **Membres partenaires :**

- M. Luc Poirier, directeur de la Société de développement commercial
- Mme Marie-Claude Provost, directrice générale de la Société de développement du réservoir Kiamika
- Mme Marlène Tanguay, directrice générale de l'Action Bénévole de la Rouge

#### **Membres d'affaires (entrepreneurs ou commerçants) ayant un lieu d'affaires à Rivière-Rouge :**

- M. Pierre Bousquet
- M. François Simard
- Mme Claudine Pécelet
- Mme Linda Perrier

#### ADOPTÉE

#### **DIVERS**

060/02-02-2021

#### **PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE - BAIL LOCATIF POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES EXTÉRIEUR SUR LE TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 341/02-10-18 adoptée le 2 octobre 2018 par laquelle la Ville de Rivière-Rouge acceptait la proposition de localisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'implantation d'un cabinet de télécommunication extérieur nécessaire au déploiement du réseau de fibres optiques pour desservir les citoyens sur son territoire qui n'ont pas accès à un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente formelle pour assurer la pérennité du projet et établir les conditions de cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la signature du bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur du projet Brancher Antoine-Labelle sur le terrain du centre communautaire du secteur Sainte-Véronique de Rivière-Rouge;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Que la Ville accepte le présent bail qui prendra effet à la date où chacune des parties y aura apposé sa signature et qui viendra à échéance le 31 décembre 2039.

Il est également résolu d'autoriser M. Denis Charette, maire, et Mme Lucie Bourque, directrice générale par intérim et greffière, à signer ledit bail locatif.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice des finances, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

061/02-02-2021

#### **PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE – BAIL LOCATIF POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES EXTÉRIEUR SUR LE TERRAIN DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 341/02-10-18 adoptée le 2 octobre 2018 par laquelle la Ville de Rivière-Rouge acceptait la proposition de localisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'implantation d'un cabinet de télécommunication extérieur nécessaire au déploiement du réseau de fibres optiques pour desservir les citoyens sur son territoire qui n'ont pas accès à un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente formelle pour assurer la pérennité du projet et établir les conditions de cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la signature du bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur du projet Brancher Antoine-Labelle sur le terrain de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge;

Que la Ville accepte le présent bail, lequel prendra effet à la date où chacune des parties y aura apposé sa signature et viendra à échéance le 31 décembre 2039.

Il est également résolu d'autoriser M. Denis Charette, maire, et Mme Lucie Bourque, directrice générale par intérim et greffière, à signer ledit bail locatif.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice des finances, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

062/02-02-2021

#### **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE QUANT AU PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS 3 POINTES DE 2,5 CM OU PLUS D'UN CÔTÉ DU PANACHE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le processus entamé par un groupe de citoyens désirant déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin que celui-ci entame les démarches de mise en place d'un projet-pilote visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache, le tout aux termes de la résolution 11724-2020;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) ne possède pas les ressources et l'expertise en matière faunique pour conclure qu'un tel projet pourrait s'avérer la solution aux enjeux de maintien de cheptels de qualités dans notre région;

CONSIDÉRANT que, bien que les préoccupations soulevées puissent apparaître d'emblée légitimes, nous croyons qu'il puisse exister plusieurs autres facteurs à prendre en considération dans ce type d'analyse et qu'à cet effet, des analyses d'experts doivent être considérées;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que la MRCAL reconnaît l'importance de la chasse comme moteur économique de la région ainsi que celle de maintenir et d'offrir un cheptel de qualité aux chasseurs;

CONSIDÉRANT que le MFFP constitue l'ultime décideur en matière de gestion faunique au Québec et qu'une démarche de mise en place d'une politique faune est actuellement en cours au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRCAL considère important que le MFFP consulte et tienne en compte les préoccupations du milieu municipal en matière de gestion faunique;

CONSIDÉRANT que la démarche de mise en place de la politique faune actuellement en cours au Québec apparaît comme étant une belle opportunité d'échanges et de communication entre le MFFP et le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRCAL avait déjà signifié au MFFP que le milieu municipal souhaitait être interpellé davantage dans ce dossier et qu'à cet effet, la résolution MRC-CA-15207-12-19, a déjà été transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour en janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au MFFP de prendre en compte les préoccupations régionales en matière de gestion faunique et de travailler davantage avec le milieu pour identifier les enjeux et donner les réponses attendues.

Il est également résolu de demander une rencontre avec les représentants du MFFP afin de discuter de ces enjeux régionaux et de faire part au ministère des interrogations du milieu en matière de gestion faunique.

**ADOPTÉE**

063/02-02-2021

#### **ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu(e)s et élus(e)s municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu(e) et élu(e) et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats, pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté. »

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens.

C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Que la déclaration d'engagement soit publiée sur le site Web de la Ville.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

#### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est 18 h 07. Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est ajournée au 16 février 2021 à 17 heures.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Directrice générale par intérim et greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire